

Janvier 2016

Dossier thématique :

Schengen: un petit village aux grandes conséquences

Schengen est un petit village au sud du Luxembourg qui est séparé de la France par la Moselle. Schengen est aussi le lieu où ont été signés les célèbres accords de Schengen.

Les accords ont été signés le 14 juin 1985 entre cinq membres (France, Allemagne de l'Ouest, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas). Ils concernent dorénavant 26 pays européens.



C'est un accord qui met fin aux contrôles aux frontières intérieures. Cela veut dire qu'il est possible de traverser les frontières des pays membres sans être arrêté à la frontière et devoir produire sa pièce d'identité. En contrepartie, les contrôles d'identité sont effectués dans tout le pays.

Par ailleurs, les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen sont renforcés. Chaque Etat possédant une frontière extérieure devient responsable de celle-ci et la gère comme il le souhaite. De plus, les procédures et formations des gardes-frontières commencent à être européanisées dans le cadre de FRONTEX (agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne). Un dispositif de surveillance en temps réel est mis en place afin d'éviter toute nouvelle tragédie (Eurosur).

Un Etat peut temporairement rétablir les contrôles aux frontières en cas « d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale » pour une durée de 8 mois maximum. L'Etat doit alors notifier à la Commission européenne son souhait de suspendre temporairement l'application des accords de Schengen. Cette possibilité est souvent utilisée par les Etats en cas de grands événements sensibles (ex : compétitions sportives mondiales, grandes réunions comme la COP 21 ou encore le G8...).

Il est possible pour un Etat de déroger plus longtemps aux règles de l'accord. Cette dérogation permet de maintenir les contrôles aux frontières pendant deux ans. Cependant, elle obéit à un régime spécifique. La Commission doit procéder à une enquête et montrer que malgré les précédentes mesures prises par les Etats, « une menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure dans l'espace Schengen persiste ».

Au-delà de cette possibilité, les Etats seront obligés de réappliquer les règles de Schengen. Cependant, rien ne les empêche de modifier les accords et d'introduire de nouvelles exceptions à la libre circulation des citoyens.

Quoiqu'il en soit, un musée consacré à cet accord a ouvert à côté du château de Schengen. Il est notamment possible d'y découvrir l'histoire de l'immigration en Europe.





En bref :

Un bouclier de papier ?

Alors que la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) annulait avec force le « Safe Harbor » (un traité international permettant aux entreprises américaines de collecter et de traiter les données des citoyens européens aux Etats-Unis), la Commission européenne et les Etats Unis ont présenté le nouveau texte censé régler la question : le « Privacy Shield » (Bouclier de vie privée en français). Cependant, les quelques textes présentés par la Commission ont provoqué l'ire du Parlement européen. Plusieurs critiques ont été adressées : notamment un manque de base juridique solide pour obliger les entreprises à respecter le nouvel accord ainsi que la forme finale de l'accord qui se présente « comme un échange de lettres d'engagement ».

En savoir plus :

[Next Impact](#)

Un droit à l'oubli géolocalisé ?

Nouvelle étape dans la guerre entre Google et les autorités européennes de protection des données. Alors que la CNIL menaçait Google de le sanctionner si le moteur de recherche n'appliquait pas le droit à l'oubli sur sa version internationale. Concrètement, une requête d'un citoyen français n'était prise en compte que sur la version française de Google alors que la CNIL souhaitait que toutes les versions de Google soient impactées.

Google vient de proposer une solution intermédiaire : les résultats seront filtrés en fonction de la nationalité de l'adresse IP de l'utilisateur (l'adresse IP est une série de chiffres qui permettent d'identifier un ordinateur sur internet). Concrètement, une requête d'un citoyen français sera prise en compte sur la version internationale uniquement lorsqu'un ordinateur français naviguera sur la version internationale de Google.

En savoir plus :

[Numerama](#)

Un GPS qui commence à coûter cher

Les nombreux retards pris par le programme Galileo (le GPS européen) commencent à alourdir la facture pour l'Union européenne. D'un coût initial de 4,6 milliards d'euros, le coût estimé du programme est passé à plus de 13 milliards d'euros dont 2,45 milliards d'euros pour la France.

Malgré une augmentation qui apparaît comme conséquente, le prix de Galileo reste peu élevé quand on le compare aux coûts d'autres réalisations aérospatiales. Ainsi, le Rafale français a coûté la bagatelle de plus de 45 milliards d'euros.

En savoir plus :

[Euractiv](#)

Un migrant n'est pas en soi un délinquant

L'avocat général de la CJUE vient d'estimer, dans un récent avis, qu'il est illégal de placer en détention un migrant du seul fait qu'il est en situation irrégulière dans un pays de l'Union européenne. Cette éventualité n'est possible que si le migrant reste ou retourne dans un pays de l'UE après une mesure d'éloignement. Cela reste un avis concernant une affaire en cours et la CJUE a la possibilité de ne pas suivre cet avis.

En savoir plus :

[CJUE](#)



Evènements à venir :

Service Volontaire Européen

Vous avez entre 17 et 30 ans, vous voulez vous rendre à l'étranger et vivre une expérience unique utile ? Pour en savoir plus sur le SVE, l'une des actions du Programme Européen Erasmus +, venez-vous informer sur ce programme de volontariat ! Rendez-vous **le 10 février, à 16h30** dans les locaux de l'association. Inscription et information par [courriel](#). Vous pouvez aussi consulter la [liste des structures d'envoi](#) en Ile-de-France.

Permanence européenne

Le CIED va tenir sa prochaine permanence européenne au **Point Information Jeunesse** situé à **l'Espace Hal Singer, 85 boulevard de la République** dans la ville de **Chatou**. Elle se déroulera le **25 février** à partir de **16h**. N'hésitez pas à venir poser toutes vos questions sur les thèmes qui vous intéressent (voyage, études, stages, démarches administratives... en Europe).

Atelier oraux de langues à Chatou

Le CIED sera le **17 février** de **15h à 18h** au **Point Information Jeunesse** situé à **l'Espace Hal Singer, 85 boulevard de la République** à **Chatou**, afin d'aider les jeunes Catoviens à se préparer à leurs oraux de langues. Conseils méthodologiques, bons plans, animations linguistiques... n'hésitez pas à venir afin de découvrir tous les outils que vous pouvez utiliser afin d'améliorer votre niveau de langue.



Conférence sur la Solidarité

Dans le cadre de son projet **CitiPart**, la **Maison de l'Europe des Yvelines** organise une conférence locale sur le thème suivant : *Chômage, Précarité, Immigration, Intégration, Quelle solidarité locale et européenne ?* Cette conférence aura lieu le **jeudi 18 février** de **19h30 à 22h30** à la **salle multimédia** de la **Mairie de Saint-Germain-en-Laye, 16 rue de Pontoise**. Inscription en contactant la Maison de l'Europe des Yvelines avant le **16 février**.

Rencontre avec Alain Lamassoure

Dans le cadre de ses activités locales pour le projet **CitiPart**, La Maison de l'Europe des Yvelines organise une rencontre avec Alain Lamassoure (député européen parrainant le projet) afin de lui présenter les premiers résultats des activités menées au niveau local. Cette rencontre aura lieu le **vendredi 19 février** au **Bureau d'Information du Parlement européen, 288 boulevard Saint Germain à Paris**.